



## Hautes-Alpes : chiens de protection, 20 préconisations



**AGRICULTURE / ÉLEVAGE / Les deux députées Bénédicte Taurine, députée de l'Ariège, et Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes ont planché sur cette mission flash de la commission des affaires économiques durant quatre mois.**

### - Hautes-Alpes -

Quel bilan de l'utilisation des chiens de troupeaux ? Pendant quatre mois, les deux députées **Bénédicte Taurine**, députée de l'Ariège, et **Pascale Boyer**, députée des Hautes-Alpes ont planché sur cette mission flash de la commission des affaires économiques. Toutes deux sont aussi co-présidentes du groupe d'étude Elevage pastoral à l'Assemblée. Elles ont mené durant quatre mois une quarantaine d'auditions. Pour les deux parlementaires, il faut structurer une filière « *chiens de protection* » en sélectionnant notamment lors de la reproduction les chiens « *les plus aptes au travail* ». Elles préconisent aussi qu'un protocole unique soit mis en place pour les tests de comportement et que ces tests soient systématisés pour les animaux faisant l'objet de financement public. Les deux députées notent que pour l'année 2019, les subventions destinées aux chiens de protection s'élevaient à 2.63 millions d'euros. C'est 11% des dépenses totales d'aide à la protection des troupeaux.

*« Comme tout argent public, on aimerait savoir où l'argent est fléché », P. Boyer*

Elles préconisent un suivi plus effectif de ces subventions publiques. Pour Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes, « *si on constitue cette filière chiens, si on accompagne les éleveurs dans le choix des chiens, dans la sélection des chiens et dans le suivi de l'éducation du chien, en contrepartie, c'est sûr qu'il serait souhaitable d'avoir un suivi de ces financements. Ce n'est pas un manque de confiance, c'est juste qu'on rétablit un peu les choses* ».

## Attaque d'un chien, quelles responsabilités ?

Autre point abordé : la responsabilité en cas d'attaque d'un chien sur une personne. Aujourd'hui, la responsabilité civile pèse sur l'éleveur en cas de morsure. « Cette responsabilité de l'éleveur doit être amoindrie » explique Pascale Boyer. « Si à un moment donné, on peut imaginer qu'on puisse déresponsabiliser en partie l'éleveur à ce sujet, il est normal que l'on puisse savoir si toutes les précautions ont été prises au niveau de l'éducation du chien et de sa sélection » indique sur Alpes 1 la députée.

## Des contraintes de plus sur les éleveurs ?

« Nous sommes conscientes que prendre un chien c'est beaucoup de travail, c'est pourquoi nous préconisons un accompagnement de l'éleveur. Il y a un réseau qui a été prévu dans le Plan National Loup en 2018 mais il en est encore à ses balbutiements. Nous souhaitons que le maillage du réseau soit plus dense pour que les éleveurs soient plus accompagnés » termine Pascale Boyer. Le rapport propose qu'une campagne de sensibilisation soit mise en place, notamment au niveau des intercommunalités, à destination des touristes sur les comportements à adopter. Pour les deux députées, il faut « responsabiliser les touristes ». Au total 20 propositions émanent de ce rapport. Il doit désormais être présenté au Groupe National Loup.